



COLLOQUE



LA CONNAISSEZ-VOUS ?



MÉLANIE DUFOUR-POIRIER

L'automne 2023 a été marquant pour le personnel enseignant et a démontré l'importance de la mobilisation et de la solidarité. Le mouvement syndical et le Québec se trouvent à la croisée des chemins en ce qui a trait à la préservation de notre modèle social. Les revendications vont

bien au-delà des considérations pécuniaires, elles concernent également la pérennité des services publics — de qualité — et leur accessibilité. Quel avenir leur est-il réservé? Quelle est l'importance accordée aux professions occupées par une majorité de femmes? C'est ce dont cette professeure agrégée en relations de travail et en syndicalisme discutera avec vous.

INSCRIVEZ-VOUS VITE AU COLLOQUE !

LA PRÉCIPITATION

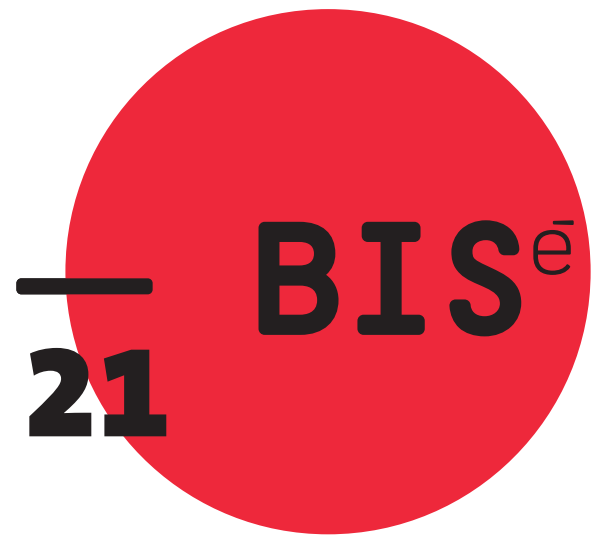
Je ne parle pas ici des précipitations de pluie et de neige, mais bien des nouvelles attestations d'études professionnelles (AEP) mises en place en santé et dans le domaine de la construction, sujet qui a été abordé au dernier Conseil fédératif. Bien que le CSSDM puisse offrir des AEP dans nos centres de formation professionnelle depuis 2002, elles se multiplient afin de contrer la pénurie de personnel.

FORMATIONS COURTES, IMPLANTATION RAPIDE

Qu'ont ces programmes de particulier? Ils sont plus courts que les diplômes d'étude professionnelle (DEP), ils doivent mener à l'exercice d'une fonction de travail d'un métier principal ou d'une profession et ils s'adressent principalement à des adultes. Ils sont généralement mis en place temporairement pour combler des besoins ponctuels. Ils peuvent aussi comprendre des compétences provenant d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP), mais ils ne doivent pas dupliquer l'offre de formation. Si normalement un seul programme d'études doit mener à une profession, les AEP dont il est question ici mènent à la même profession ou au même métier que des DEP existants. Il s'agit donc de deux chemins différents pour se rendre au même endroit... l'un étant beaucoup plus court, mais beaucoup moins complet. On n'aurait pas pu trouver mieux pour dévaloriser le DEP!

Une AEP en soutien aux services d'assistance en établissement de santé et services sociaux a été mise en place en pleine pandémie afin de former rapidement des personnes préposées aux bénéficiaires en CHSLD. En octobre dernier, le gouvernement du Québec a annoncé « l'Offensive formation en construction ». L'objectif est de recruter, d'ici l'été 2024, entre 4 000 et 5 000 personnes pour certains métiers de la construction, soit charpenterie-menuiserie, ferblanterie, conduite d'engins de chantier et réfrigération. Ces deux AEP ont été implantées dans la précipitation pour contrer une pénurie de main-d'œuvre alors qu'elle était annoncée depuis longtemps et qu'une meilleure planification aurait pu permettre d'éviter cette situation.

Les milieux ont eu très peu de temps pour planifier la mise en place de ces AEP, ce qui a occasionné plusieurs problèmes : manque de locaux ou de terrains aménagés prêts à accueillir les élèves, manque de machinerie et d'équipement adéquats, manque de matériel pédagogique pour soutenir l'enseignement. Alors que les nouveaux programmes de DEP sont généralement implantés sur une période de deux ans, les AEP en construction l'ont été en une semaine ou même quelques heures. C'est inconcevable !



L'ouverture de ces programmes nécessite davantage d'enseignants et donc l'embauche de profs non légalement qualifiés arrivant directement des chantiers. Ce personnel, qui n'est pas familier avec les programmes d'études ni avec la pédagogie et la didactique, doit s'adapter et a besoin de s'appuyer sur des enseignantes et des enseignants d'expérience. Ces derniers, même s'ils connaissent les contenus du DEP associé, doivent pourtant prendre connaissance des différences avec l'AEP et se les approprier, tout comme les nouveaux outils d'évaluation. On leur demande en plus de soutenir leurs nouveaux collègues...

COMPÉTENCES SUFFISANTES ?

Puisque l'objectif est de former des travailleuses et travailleurs de la construction pour cet été, les compétences identifiées pour l'élaboration des AEP ont été revues en fonction du temps disponible. Par exemple, dans le programme de charpenterie-menuiserie du CSSDM, des compétences ont dû être fusionnées. Le parcours est passé de 3 compétences de 135 heures à un seul cours d'une durée de 30 heures. Est-il raisonnable de craindre que ce ne soit pas suffisant? Les enjeux de santé et de sécurité (SST) sont également nombreux en formation professionnelle. Plusieurs notions de SST sont ainsi intégrées dans les différents volets de la formation. Or, comme les compétences sont élaguées, comment s'assurer de former des travailleuses et des travailleurs pouvant exercer leur métier en toute sécurité?

Par ailleurs, la durée des AEP et les incitatifs financiers proposés aux élèves par le gouvernement (DEP : 8,33 \$/heure ; AEP : 25 \$/heure) risquent aussi d'avoir un impact sur les inscriptions au DEP. Il est d'autant plus choquant de savoir que les élèves ainsi rémunérés n'ont aucune obligation d'aller ensuite travailler sur les chantiers, certains disent même s'être inscrits pour financer et construire leur cabanon !

Suite en page 4.

DEMANDE DE CONGÉS AUTORISÉS SANS TRAITEMENT, À TITRE DIFFÉRÉ ET RETRAITE PROGRESSIVE

Le **31 mars** est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous devez savoir que ces congés ne sont pas accordés automatiquement. Le CSSDM a le pouvoir discrétionnaire de les accorder ou de les refuser.

L'orientation du CSSDM, au sujet des congés demandés pour l'année 2024-2025, est de refuser toute demande de congé sans traitement ou à traitement différé si vous enseignez dans un **champ en pénurie ou en difficulté de recrutement**.

Ces champs sont publiés dans la [circulaire annuelle des congés du CSSDM](#) publiée sur *Adagio* et dans le tableau ci-contre.

Les seules exceptions possibles à cette règle sont les demandes de congé pour raisons humanitaires ou proche aidant, pour soutien d'un membre de famille gravement malade, qui inclut le congé de compassion lorsque la mort est imminente, ou pour des raisons de santé.

En ce qui concerne les demandes de congé liées à une retraite progressive, les motifs de refus sont les mêmes (champs en pénurie ou en difficulté de recrutement). La **seule exception** possible, selon la [circulaire annuelle de retraite progressive du CSSDM](#) publiée sur *Adagio*, est celle reliée à des raisons de santé.

Nous vous recommandons fortement de consulter cette circulaire pour obtenir plus d'informations. Vous souhaitez demander un congé ? La fiche syndicale sur les [congés autorisés](#) contient plusieurs renseignements utiles.

La demande de congé doit être remplie [en ligne dans Mon dossier employé](#). Vous pouvez aussi y accéder soit via le portail du CSSDM, soit via *Adagio*.

Vous devez spécifier les motifs de votre demande de congé et y joindre les pièces justificatives requises.

Pour une demande reliée à des motifs de santé, vous devez l'accompagner du formulaire T-177, rempli par votre médecin traitant, et l'acheminer par courriel à l'adresse suivante : sst@csdm.qc.ca. À défaut de ce faire, elle sera automatiquement refusée. Il importe de préciser que votre demande peut être refusée, même si elle est accompagnée du formulaire T-177, car le Bureau des services-conseils en assiduité au travail (BSCAT) doit faire une recommandation pour l'octroi ou non du congé.

VOICI QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

- Les personnes qui ont déjà entrepris un programme de **retraite progressive** doivent aussi remplir le formulaire de demande de congé et cocher la case « renouvellement ».
- Plan de traitement différé : il est possible d'amorcer un plan de traitement différé à la 101^e journée de l'année scolaire, mais dans le seul cas où le plan concerne un congé d'une demi-année. Si vous souhaitez un congé pour les 100 premiers jours de l'année scolaire, votre plan doit débuter à la 101^e journée.

À titre d'exemple, pour un plan de 2 ans dont le congé est prévu au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire 2026-2027 :

- Début du : 101^e journée de l'année 2024-2025.
- Année 2025-2026.
- Période de congé au cours des 100 premiers jours de l'année 2026-2027.
- Fin du plan : 100^e journée de l'année 2026-2027.



● **Marc Larouche, conseiller**
Isabelle Staniulis, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en pénurie)

- Adaptation scolaire (primaire et secondaire)
- Enseignement du français langue maternelle
- Titulaire primaire (de la 1^{re} à la 6^e année)
- Éducation physique (primaire et secondaire)
- Enseignement de l'anglais (primaire et secondaire)
- Mathématique
- Musique, danse (primaire et secondaire)
- Arts plastiques et art dramatique
- Français langue seconde (préscolaire, primaire et secondaire)

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en difficulté de recrutement)

- Préscolaire — Maternelle 4 ans ou 5 ans
- Univers social

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en pénurie)

- Mécanique d'engins de chantier
- Mécanique de véhicules lourds routiers

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en difficulté de recrutement)

- Plomberie et chauffage
- Préparation et finition de béton, calorifugeage, carrelage
- Charpenterie — menuiserie (français et anglais)
- Mécanique de véhicules de loisirs et d'équipement léger
- Mécanique automobile
- Réalisation d'aménagement paysager (RAP)
- Horticulture

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (champs en pénurie)

- Intégration sociale
- Intégration socioprofessionnelle
- Français langue d'enseignement, francisation, francisation alpha

CALENDRIER DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

MARS

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.



À PRÉVOIR CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- ▶ Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- ▶ Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- ▶ Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- ▶ Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- ▶ S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- ▶ Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- ▶ Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- ▶ **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- ▶ Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- ▶ Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- ▶ Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- ▶ Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CE, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.

À PRÉVOIR EN MARS

CPEPE

- ▶ **Se prononcer sur l'horaire de l'établissement pour l'année suivante.**
- ▶ Recevoir de la direction les prévisions sur l'effectif enseignant et sur le projet organisationnel de l'établissement.
- ▶ **Effectuer la consultation pour la nomination des enseignants-ressources et des mentors.**
- ▶ Déterminer, pour l'année suivante, **le temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons.**

COMITÉ FÉMINISTE — PRÉSENTATION

JULIE BEAUSÉJOUR



Je m'appelle Julie Beauséjour et j'enseigne à l'école Bienville depuis 25 ans. C'est ma toute première année en tant que membre du comité féministe. Par contre, je participe depuis des années aux activités organisées par ce comité à l'Alliance et celui de la FAE. Ça me tient à cœur, car en plus de mon inquiétude face à l'augmentation du nombre de féminicides, encore en 2024, les femmes doivent se battre pour leurs droits : pour

l'équité salariale, pour le droit à l'avortement, etc. Voilà les raisons qui m'ont poussée à faire partie de ce comité.

Je vous souhaite une excellente fin d'année scolaire!

LA VIOLENCE CONJUGALE, C'EST UN CRIME !

Au Québec, les mentalités ont beaucoup évolué au cours des dernières années. Depuis 1986, la violence conjugale est reconnue comme un crime, mais, malgré cela, elle est encore subie par beaucoup de femmes.

Selon le document *Féministe — Nom commun, cause commune* du Conseil du statut de la femme, la **violence conjugale** comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques, sexuelles et l'emprise économique.

- Au Québec, en 2015, les corps policiers ont enregistré 19406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal.
- Les femmes sont majoritaires (78 %) parmi les victimes.
- Les auteurs présumés de violence conjugale sont des hommes un peu plus de 8 fois sur 10.

La violence conjugale se manifeste en quatre phases, appelées « cycle de la violence » :

1. le climat de tension ;
2. l'agression ou la crise ;
3. la justification ;
4. la réconciliation ou la lune de miel.

RAPPEL — INVITATION AU SPECTACLE — JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Pour souligner cet événement, vous êtes invités en grand nombre à la soirée d'improvisation, qui se déroulera **le jeudi 21 mars 2024 à partir de 18 h au Théâtre Plaza**, situé au 6505, rue Saint-Hubert à Montréal.

Les comédiennes seront Fabiola Aladin, Salomé Corbo, Rose-Anne Déry et Amélie Geoffroy. La musique sera assurée par Guillaume Rivard et les parties seront arbitrées par Anne-Marie Binette.

Vous êtes toutes et tous bienvenus ! Pour vous inscrire, rendez-vous dans le site de l'Alliance et remplissez ce formulaire **avant 15 h le vendredi 15 mars**. Faites vite, les places sont limitées !



Sue Bradley, vice-présidente

BILAN DE LA NÉGOCIATION

La négociation pour le renouvellement de l'Entente nationale est derrière nous. Tout au long de ce processus, vous avez reçu des dizaines de correspondances, participé à plusieurs actions de mobilisation et assisté à maintes instances syndicales. L'heure est maintenant au bilan.

Nous souhaitons recueillir les points de vue de tous les milieux au regard des communications de l'Alliance, de la mobilisation montréalaise et du déroulement des instances syndicales locales pour la durée de la récente négociation. Votre équipe syndicale est invitée à nous transmettre, **par l'intermédiaire de vos personnes déléguées**, l'évaluation que vous faites des différents volets de la négociation. Un point d'échange est prévu à l'Assemblée des personnes déléguées et un formulaire de consignation a été envoyé à toutes les personnes déléguées de l'Alliance le 26 février dernier.

Mes collègues et moi pouvons être présents pour participer à votre assemblée syndicale si vous en sentez le besoin. L'exercice demande de se concentrer sur les aspects locaux qui émanent de l'Alliance. La FAE effectuera elle aussi un bilan fédératif dans les prochaines semaines.



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

SPÉCIALISTES AU PRIMAIRE ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Saviez-vous que les activités étudiantes (manifestations sportives, concerts, etc.) doivent faire partie de la tâche éducative des spécialistes au primaire? Ainsi, nul ne peut être obligé de tenir des activités étudiantes en soirée, la fin de semaine et à l'heure du midi, car ces moments sont en dehors de l'amplitude de la journée de travail et des paramètres de la semaine régulière de travail, à moins que la direction n'ait procédé à une modification des heures de début et de fin de l'amplitude quotidienne et qu'elle se soit assurée du respect des heures de repas. S'il y a un dépassement de la tâche éducative, vous devez recevoir une rémunération supplémentaire. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document *Les Savoirs essentiels – Les spécialistes au primaire*.

SURVEILLANCES AU PRIMAIRE

Par ailleurs, le prof spécialiste qui enseigne 21,5 heures ou plus est exclu, dans la mesure du possible, du système de surveillance.



● Sue Bradley, vice-présidente
Roberto D'Amico, conseiller

LA PRÉCIPITATION

Cet attrait pour une formation plus courte aura non seulement des effets sur la qualification du personnel de la construction, mais aussi sur la valorisation de la formation professionnelle. Cela risque également d'entraîner une réduction des heures d'enseignement et des contrats dans les DEP, favorisant ainsi la précarité d'emploi.

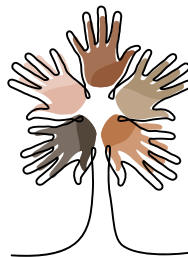
La FAE a identifié d'autres solutions à privilégier. Le gouvernement aurait avantage à mettre à contribution l'expertise des profs, notamment dans la recherche de solutions plus

appropriées. Il aurait par exemple été possible d'augmenter le nombre de cohortes dans les programmes ciblés, de bonifier les prêts et bourses pour les élèves au DEP et de faciliter l'ouverture des petites cohortes.

UN DOSSIER À SUIVRE

Comme l'Alliance, la FAE continuera à suivre de près ce dossier. Elle approfondira ses travaux, continuera ses collaborations avec les autres organisations syndicales et fera les représentations nécessaires au gouvernement. Bien

SUGGESTION DE LECTURE DU CRPAR



Le Comité sur les réalités des personnes autochtones et racisées vous propose le livre *On ne naît pas Québécois, on le devient*, de Marco Micone, publié en 2021. Cette œuvre fait partie d'une série de textes et de chroniques que l'auteur a écrits au cours des

trente dernières années. Marco Micone nous fait réfléchir sur les identités multiples, l'immigration, la place du français, la culture, les luttes sociales et la définition d'être Québécois. À lire!

RAPPEL — FORMATION SYNDICALE — CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

FGJ

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mercredi 20 mars 2024 de 9 h à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le mercredi 13 mars 2024**, en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Melissa Hernandez par courriel : formation@alliancedesprofs.qc.ca.

Élyse Bourbeau, vice-présidente
Vincent Hamel-Davignon, conseiller



● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

